



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 octobre 2026

Pérennisation d'Agri Confiance dans la loi EGalim

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, promulguée le 18 août 2026 (loi n° 2026-796, publiée au Journal Officiel), pérennise l'éligibilité des produits Agri Confiance® dans les 50% de produits durables et de qualité imposé par la loi EGalim en Restauration Hors Domicile (RHD).

Depuis plus de 30 ans, Agri Confiance® démontre qu'une démarche collective portée par les coopératives agricoles peut créer durablement de la valeur pour les producteurs, les filières et les territoires. Le label s'appuie sur un cahier des charges exigeant, une centaine d'exigences, contrôlées par un organisme indépendant, qui engage les coopératives adhérentes sur la qualité, la traçabilité, l'environnement et le lien au territoire.

Au-delà d'Agri Confiance®, cette loi confirme la place des démarches collectives portées par les coopératives dans les politiques publiques d'approvisionnement, aux côtés des autres certifications reconnues. Elle ouvre la voie à une meilleure valorisation de ces engagements dans les débouchés de la restauration collective, au profit des agriculteurs adhérents de la coopérative.

Depuis plusieurs mois, Agri Confiance® et les membres du groupe de travail se sont mobilisés pour défendre le maintien de cette reconnaissance et faire valoir l'intérêt de ces démarches pour les filières agricoles françaises et la restauration collective. Cette mobilisation collective est aujourd'hui récompensée.

Agri Confiance® remercie les membres du groupe de travail ainsi que l'ensemble des acteurs mobilisés sur ce sujet, et les parlementaires qui ont soutenu cette proposition.

Retrouvez-nous lors de notre Assemblée Générale, le **21 octobre 2026** à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris (14) pour poursuivre les échanges sur la valorisation de ces démarches auprès des filières aval, notamment à l'occasion de notre table ronde.

AGRI CONFIANCE EN CHIFFRES CLÉS

- Plus de **25 coopératives** adhérentes
- Plus de **6000 exploitations** certifiées
- **6 filières agricoles** : Fruits et Légumes, Grandes cultures, Volailles, Pisciculture, Vin, Lait
- Des normes certifiées par un **organisme indépendant**
- Une **centaine d'exigences** que les coopératives adhérentes s'engagent à respecter
- **3 niveaux d'exigences** : coopérative française ; coopérative engagée, coopérative responsable
- **4 piliers d'engagement**
- Un **module complémentaire commerce équitable** en développement

4 piliers

d'engagements complémentaires



La qualité, avec des aliments issus d'une production française transparente



La valorisation du lien entre les agriculteurs et le territoire



Le respect de l'environnement



La prise en compte du bien-être animal

Retrouvez toutes les actualités du label sur nos comptes Instagram (@agriconfiance) et LinkedIn (Agri Confiance) ainsi que sur notre site internet www.agriconfiance.coop

Contact presse : Sarah Seguy : sseguy@agriconfiance.coop

— il y a de la Confiance entre nous —